

Québec, le 27 mars 2020

Madame, Monsieur,

Considérant les événements actuels et tel que mentionné par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, dans son communiqué du 18 mars 2020, le financement des organismes communautaires sera maintenu. De plus, le communiqué précisait que nous ferons preuve de souplesse dans l'application de nos exigences compte tenu qu'il est possible que des organismes communautaires ne soient pas en mesure de tenir, dans les délais convenus, leur assemblée générale annuelle.

Votre convention stipule à l'article 1.4 que votre organisme doit nous fournir tous les documents exigés avant le 1<sup>er</sup> mai afin d'obtenir son versement au plus tard le 30 juin.

Toutefois, en raison de la situation actuelle, nous sommes conscients que certains documents risquent d'être manquants ou non conformes à ce qui est précisé dans votre convention de subvention 2019-2023.

Nous vous demandons donc de nous transmettre tous les documents que vous possédez actuellement, par le portail du SACAIS, tel que vous le faites habituellement. Pour les documents manquants, nous vous demandons de nous fournir une explication qui le justifie, ainsi que la date à laquelle vous prévoyez être en mesure de fournir ces documents. Nous pourrions ainsi effectuer les analyses et procéder aux versements dans les meilleurs délais. Soyez assurés que la SACAIS fera preuve de souplesse dans l'application de ses exigences à cet égard.

Finalement, nous vous rappelons l'importance de suivre les consignes sanitaires et de prendre les dispositions appropriées afin de protéger la santé des travailleurs, des bénévoles et des membres de votre communauté, en cohérence avec les directives du gouvernement.

Nous tenons à vous rassurer que les employés du SACAIS continuent leur prestation de travail. Toutefois, il est possible qu'il y ait un petit délai de traitement, compte tenu de la situation actuelle. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter votre conseiller par courriel ou rejoindre le SACAIS à l'adresse suivante :

[sacais.soutienfinancier@mtess.gouv.qc.ca](mailto:sacais.soutienfinancier@mtess.gouv.qc.ca).

En toute solidarité,

Lucie Goulet, directrice  
Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS)  
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
425, rue Jacques-Parizeau, 1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1